Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260430-DELIB_2026_046-DE

AN OSPITAL L'HÔPITAL CAMFROUT Arook atoo

# DELIBERATION 2026_046

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

**Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six,**

**Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, Maire.**

***Date de convocation du Conseil : 23 avril 2026***

| Présents | Votants |
|---|---|
| 17 | 18 |

**Présents :** M. GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, M. BRAJEUL Daniel, Mme VANUXEM Fanny, M. LHOMEDET Ludovic, M. LOIRE Guy, Mme CORRE Marie-Noëlle, M. LE BUZIT Éric, M. PONS Benjamin, Mme GAMBIER Dorothée, Mme JACOB Sonia, Mme QUILLÉVÉRÉ Alice, M. SOUBIGOU Pascal, M. AUTRET Philippe, Mme THINZILAL Florence, M. CHARVIN Thomas, M. LÉON Jean-Jacques, Mme NICOLAS Laurence

**Absents :** Mme BIRHART Ludivine (procuration donnée à M. GUÉNEUGUÈS), Mme GUICHOUX Sisilia

**Secrétaire de séance :** Thomas CHARVIN

**Objet : Convention SDEF : Remplacement ampoules LED**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Eclairage Public – Rénovation de points lumineux - Pose Ampoules Led

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de l'HÔPITAL-CAMFROUT afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260430-DELIB_2026_046-DE

L'estimation des dépenses se monte à :

| | |
|---|---|
| - ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de points lumineux | 5 300,00 € |
| Soit un total de | 5 300,00 € |

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

| | |
|---|---|
| ⇒ Financement du SDEF : | 1 325,00 € |
| ⇒ Financement de la commune (75 % du HT) : | |
| - ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de points lumineux | 3 975,00 € |
| Soit un total de | 3 975,00 € |

---

| | |
|---|---|
| **Votes pour** | **18** |
| **Votes contre** | **0** |
| **Abstentions** | **0** |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public – Rénovation de points lumineux - Pose Ampoules Led ;
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 3 975,00 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de maitrise d'ouvrage conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 04/05/2026*

Jean-Jacques GUÉNEUGUÈS
Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT